

Compte Rendu Conseil d'administration

11 décembre 2023

Point 1 : Informations du Président.

Le président Broto remercie ce conseil d'administration qui est le dernier de cette mandature. La Daji (affaires juridiques) décrit la période transitoire. Fin de mandat le 5 janvier au soir pour ce CA et le président. Le nouveau CA élira la présidente le 15 janvier 2024. Le 13 février premier CAC. L'occupation du 4R3 a conduit le président à déposer un référé et le tribunal a acté que la situation actuelle est inacceptable. Le président Macron et la ministre de ESR sont en visite à Toulouse, Broto quittera le CA en fin de matinée.

Point 2 : Approbation des comptes rendus.

2-1 : Approbation du compte-rendu du CA du 9 octobre 2023 (vote).

2-2 : Approbation du compte-rendu du CA du 6 novembre 2023 (vote).

Un seul vote 33 pour unanimité.

Point 3 : Finances.

3-1 : Budget rectificatif n°4 (vote).

L'agent comptable et Éric Lombardi présentent les documents budgétaires. Je retiens du point à l'ordre du jour du budget que l'état ne finance pas les augmentations de salaires qu'il a décidées, le coût pour l'UPS est de 3,2 M€. Il y a pour 2023 une diminution du fond de roulement de 20 M€, je ne m'en plaindrais pas il y en a trop mais la capacité d'autofinancement de l'UPS est passée de 21 M€ fin 2022 à 1,8 M€ fin 2023. C'est en p 8 du document attaché. Donc les dépenses supplémentaires ont été imputées sur notre capacité d'investissement ce qui va peser sur nos budgets à venir.

Le point est adopté avec 16 abstentions et 17 pour.

3-2 : Budget Initial 2024 (vote).

L'agent comptable continue la présentation. Notons que l'enveloppe de personnels représente 68 % des dépenses totales. Le budget prévisionnel 2024 est en ligne avec le budget rectificatif. Mme Carcasses interroge sur le tableau en p 16 qui compare des faits de 2023 et des prévisions pour 2024 ce qui complique les comparaisons. Le nombre d'emplois varie peu avec une augmentation de contractuels sur budget propre constate-t-elle ? Jean-Marc Broto revendique de créer de l'emplois depuis deux ans. Mme Jeandel pose une question sur les couts de l'énergie, et sur une politique d'une meilleure isolation des bâtiments. La responsable administrative Mme Marrot du patrimoine répond que c'est pris en compte. Un étudiant M. Cortina pose une question sur le budget pédagogie qu'elle est son évolution ? L'agent comptable répond que ce budget est suivi et que le dialogue avec les étudiants est maintenu. La liste étudiante « Bouge Ta Fac » s'opposera à ce budget pour interpeller la ministre sur la politique nationale.

Le point est adopté avec 2 contre, 16 abstentions et 15 pour.

3-3 : Adhésions et subventions 2024 :

3-3-1: Adhésions et subventions sur le budget 2024 de l'IUT de Toulouse Auch - Castres (vote).

3-3-2: Adhésions et subventions sur le budget 2024 des départements de l'IUT de Toulouse - Auch - Castres (vote).

Points récurrents présentés par la directrice de l'IUT.

Le point est adopté avec 1 abstention et 29 pour.

3-3-3 : Subventions aux associations étudiantes - Faculté de Santé (vote).

Le point est adopté avec 1 abstention et 29 pour.

3-4 : Sortie d'inventaire - Faculté de Santé :

> 3-4-1 Véhicules (vote).

> 3-4-2 Matériel de chimie thérapeutique (vote).

Le point est adopté avec 30 pour, unanimité.

3-5 : Tarifs 2024 des prestations de recherche - OMP (vote).

Point présenté par la directrice de l'OMP.

Le point est adopté avec 1 abstention et 30 pour.

3-6 : Politique tarifaire des actions de formation continue et d'apprentissage 2024 (vote).

Point présenté par le directeur de la MFCA. Il annonce de manière préliminaire la forte augmentation du nombre d'alternants qui atteint 2500. Les règles de tarification n'ont pas évolué depuis l'année dernière une mise à jour devra avoir lieu en 2024.

Le point est adopté avec 1 abstention et 30 pour.

3-7 : Demande de financement FORPRO SUP 2025 - MFCA (vote).

Cela concerne le financement régional pour la formation continue des demandeurs d'emplois.

Le point est adopté avec 33 pour, unanimité.

3-8 : Demande de financement FSE+ 2025 - DAEU B - MFCA (vote).

C'est un sous cas du précédent avec un financement partiel européen.

Le point est adopté avec 33 pour, unanimité.

3-9: Charte applicable aux dépenses directes engagées dans le cadre des actions de formation continue et d'apprentissage (vote).

C'est le chantier du changement du financement des activités de formations continues et d'apprentissage. Il reste du travail à faire mais lors de ce CA tous les acteurs se félicitent.

Le point est adopté avec 1 abstention et 32 pour.

3-10: Frais pour le mécénat de compétence (vote).

Thierry Parra présente ce point qui concerne la fondation. Lors des dernières années le mécénat a basculé d'un apport de finances à celui de compétences. Le problème est de percevoir des frais de gestion sur ce type de mécénat. Une conseillère Mme Laverne demande à combien se montent ces frais, réponse de l'ordre de 120.000 €, elle s'étonne également sur le principe de payer pour faire du mécénat. La directrice de l'IUT demande comment les composantes devront financer ces frais. L'agent comptable répond que ces frais s'accompagnent de diminution d'autres coûts.

Le point est adopté avec 6 abstentions et 27 pour.

Point 4 : Domaine Formation et Vie universitaire.

4-1: Capacités d'accueil Parcoursup 2024-2025 (vote).

Le point est présenté par Mme Alary. Les modifications portent sur les capacités d'accueil en LAS 1 avec une diminution de 36 places compensées par une augmentation en PASS à la suite de directives ministérielles. « Bouge Ta Fac » conspué parcoursup et votera contre.

Le point est adopté avec 6 abstentions et 30 pour.

4-2 : Capacités d'accueil TMM (« Trouver Mon Master ») 2024-2025 (vote).

Le point est présenté par Mme Alary, qui se plaint du retard et des absences de réponses du ministère sur la mise en place du dispositif mais demande de voter ces capacités. La plate-forme a augmenté beaucoup la mobilité des étudiants qui arrivent en master, ce qui complique les anticipations. Un étudiant demande d'augmenter les places dans les masters les plus attractifs. Mme Alary répond que le manque de bras, les salles de TP notamment et le nombre de stages limitent de fait les capacités d'accueil.

Le point est adopté avec 3 contre et 30 pour.

Point 5 : Personnels.

5-1: Campagne d'emplois 2024 Enseignants-Chercheurs (vote).

Le point est adopté avec 3 abstentions et 30 pour.

5-2 : Campagne d'emplois 2024 BIATSS (vote).

Le point est adopté avec 3 abstentions et 30 pour.

5-2-1: Publication de postes de titulaires BIATSS

Le point est adopté avec 3 contre et 30 pour.

5-2-2: CDIsations

François Martin et Eric Lombardi présentent ces points. Broto insiste sur le fait qu'il a souhaité créer de l'emploi dans l'université. Il défend les postes 46-3 qui ont remplacé des demandes de postes 46-1 des composantes, il remarque que les 46-3 coutent 10 fois moins chers que les 46-1. Le ministère a aussi octroyé des postes 46-4 pour les IUF et Broto s'en réjouit. Il présente un tableau sur la masse salariale libérée 5,38 M€ pour les EC et 3,03 M€ pour les BIATSS, et la taille de la campagne 2024 4,51 M€ pour les EC et 3,22 M€ pour les BIATSS. Mme Carcasses remarque une grande variation sur la politique de la présidence en matière de 46-3 depuis l'année dernière, elle pense que trois postes 46-4 cela fait beaucoup. Elle interroge sur le poste de PR 28 où le vivier semblerait insuffisant. François Martin répond sur le vivier pour le 46-4 que c'est le ministère qui a pointé un vivier important. Pour le 46-3 il s'agit selon lui d'amplifier le repyramidage. Gregory Seine compte les postes BIATSS différemment de Lombardi. Il y aura 59 postes créés pour 51 départ de BIATSS. Un étudiant de santé parle de l'augmentation du nombre d'étudiants en santé qui n'a pas été prise en compte dans cette campagne d'emplois. Il s'étonne qu'ils y aient beaucoup de demandes pour les services centraux, et indique qu'il votera contre. Mme Alary indique que pour la deuxième année de santé, toutes les demandes de poste ont été acceptées par le ministère.

Le point est adopté avec 3 contre et 30 pour.

5-3 : Lignes Directrices de Gestion des Contractuels : mise à jour grille de rémunération (vote).

Le point est présenté par le service RH. La mise à jour est technique au vu des évolutions réglementaires.

Le point est adopté avec 30 pour unanimité.

5-4 : Liste des sections CNU retenues au titre du repyramidage des enseignants chercheurs pour l'année 2024 (vote).

Mme Alary indique que le ministère a changé d'avis par rapport à l'année dernière où il avait demandé une liste pour deux années. Cette année il faut quand même revoter les mêmes propositions que celles faites l'année dernière pour 2024 : 27, 35, 36, 60, 63, 65, 67, 69, 74,87. Il est question de poursuivre au niveau national le repyramidage jusqu'en 2025, peut-être 2026.

Le point est adopté avec 1 abstention et 30 pour.

5-5 : Plan d'action égalité professionnelle 2024-2026 (vote).

Ce point est présenté par le service RH. Ce plan est national et pluriannuel. C'est la poursuite d'actions commencées en 2021. Un état des lieux est d'abord exposé. Il faut noter un écart de rémunération de 19,2 % en défaveur des femmes qui sont moins gradées que les hommes. Monsieur Seine s'interroge sur le fait que les Violences Sexuelles Sexistes D ? apparaissent dans ce plan, et comment on peut expliquer des écarts dans les primes à grade équivalent. La réponse sur la deuxième partie est qu'il faut entendre prime au sens large cela inclut les heures complémentaires par exemple.

Le point est adopté avec 25 pour unanimité.

Point 6 : Pilotage

6-1: Rapport annuel de prévention 2022 (information).

6-2 : Programme annuel de prévention 2023 (information).

Mme Houelbreke fait la présentation. A l'avenir ce rapport sera intégré au rapport social unique. C'est un bilan des actions de 2023. Le CSAE (ancien CHSCT) interpelle l'établissement : notamment il souhaite un programme annuel qui arrive plus tôt dans l'année. Il est aussi question du registre numérique de sécurité au travail qui est accessible à tous.

Point 7 : Patrimoine.

7-1: Construction d'un bâtiment dédié à la dialyse par le CHU sur une parcelle affectée à UT3 (information).

Il s'agit de discussions en cours entre UT3, le CHU et le rectorat. UT3 est impliquée car un parking pour les médecins sera utilisé pour le futur bâtiment. Ce point sera présenté pour vote lors d'un prochain conseil d'administration. Madame Reynau évoque le problème des décharges de service pour les membres du SCAS. Le service juridique indique que les décharges sont une prérogative du CA.

Point adopté.

Point 8 : Vie Institutionnelle.

8 – 1 : Crèche UPSI'MOMES :

8-1-1: Projet d'établissement (vote).

8-1-2: Règlement de fonctionnement (vote).

Il y a eu un contrôle de la CAF à la crèche. Le projet d'établissement de la crèche est une nouvelle obligation légale. Elle accueille 60 enfants ou un peu plus...

Le point est adopté avec 27 pour unanimité.

8-2 : Modification des statuts du SCAS (vote).

Gilles Deberranger le directeur du SCAS présente le projet de statut du SCAS (service d'action sociale). Ces modifications étaient nécessaires pour des raisons réglementaires.

Le point est adopté avec 1 abstention et 26 pour.

8-3 : Décision présidentielle prise dans le cadre de la délégation de pouvoir du CA au Président - tarifs des prestations des laboratoires 2024 (information).

C'est un point d'information. Aucune remarque des conseillers

Point 9 : Partenariats et Conventions.

9-1: Bilan récapitulatif des conventions signées par le Président pour la période du 24 octobre au 27 novembre 2023 :

- **9-1-1: Conventions d'un montant supérieur à la délégation de pouvoir du CA au Président (vote).**

Le point est adopté avec 1 abstention et 26 pour.

- **9-1-2: Conventions signées par le Président dans le cadre de la délégation de pouvoir du CA au Président (information).**

Aucune remarque des conseillers

QUESTIONS DIVERSES

Je pose une question sur la répartition des primes RIPEC entre disciplines et notamment je fais remonter la question d'un collègue en mathématiques qui se plaint que les mathématiques sont défavorisées. Le vice-président François Martin répond qu'il est effectif que certaines disciplines sont pénalisées par des rapports CNU classés B ou C.

Madame Ayoub remercie le service qui organise le conseil d'administration.